



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Villeret



Cormoret



Courtelary

Communiqué de presse

Plan de relance dans le Haut-Vallon

Solde de 400'000 francs à disposition

Le plan de relance des six communes du Haut-Vallon est un succès. Depuis début mai, 600'000 francs de la monnaie CIDE frappée pour la circonstance ont été mis en circulation. A quatre mois et demi du terme de l'opération, les compteurs sont partiellement débloqués. Quel que soit le montant prélevé jusqu'ici, chaque personne de 16 ans et plus peut dès à présent acquérir un montant supplémentaire jusqu'à concurrence de 1'000 francs au total.

La monnaie CIDE propre au plan de relance peut être obtenue aux guichets de la banque Clientis Caisse d'Epargne à Courtelary et Saint-Imier ainsi que dans les six administrations communales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Villeret, Cormoret et Courtelary.

Désormais, elle peut être acquise par tout un chacun, indépendamment de sa provenance, à hauteur donc de 1'000 francs maximum. Ainsi, une personne qui a déjà reçu les 500 francs qui avaient été autorisés dans un premier temps pourra obtenir encore une fois la même somme.

Délai fixé au 31 décembre 2021

Il est bien évidemment possible de retirer des sommes beaucoup plus modestes. Chacun doit en effet pouvoir profiter de cette action en fonction de ses disponibilités financières.

Les achats payés en monnaie CIDE, eux, restent limités à un montant de 1'000 francs par transaction. Le délai pour dépenser cette monnaie spéciale du plan de relance est fixée au 31 décembre 2021.

En partenariat avec la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary et les Commerces indépendants d'Erguël (CIDE), Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Villeret, Cormoret et Courtelary ont débloqué une somme de 200'000 francs dont le but est d'engendrer 1 million de dépenses chez la bonne centaine de commerçants locaux membres de l'association. Le principe est simple: tout acquéreur de l'édition spéciale de la monnaie bénéficie d'un rabais de 20%.

Ainsi, la personne qui investit 80 francs reçoit l'équivalent de 100 francs. Le montant versé par les six communes au prorata de leur population sert à financer le rabais accordé aux consommateurs. Pour cette opération spéciale, aucun frais n'est imputé aux commerçants. Pour 1 franc encaissé en monnaie CIDE, ils touchent 1 franc au moment de sa conversion.

(Communiqué)

Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Villeret, Cormoret, Courtelary, le 18 août 2021

Avec le soutien de :

